



Evaluation SAY ON CLIMATE

France



2024

Notation de transparence

75 %

d'alignement avec
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

12 / 20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

+

Nous saluons la présentation d'un vote Say on Climate pour la troisième année consécutive à l'assemblée générale d'ICADE. Cette année en particulier, **nous notons que l'entreprise a fait un effort de transparence** et a divulgué de façon claire certaines des recommandations du FIR. La cohérence du plan reflète le score narratif. **Les enjeux climat sont complètement intégrés dans la stratégie de l'entreprise et dans son modèle d'affaires.** L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixée, **néanmoins certains points restent à clarifier** : concernant son plan d'actions, des informations supplémentaires sont encore attendues notamment sur la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation ainsi que sur les montants de CAPEX associés à chaque action. Plus généralement, **les montants des investissements de l'entreprise ne sont toujours pas communiqués pour le pôle le plus émissif d'ICADE** (89% des émissions de GES). Enfin, nous attendons une divulgation plus granulaire des données sur les émissions verrouillées ainsi que sur l'évolution de la proportion de bâtiments bas carbone.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT** afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Le périmètre évolue donc cette année pour s'étendre aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ **Évaluation selon la grille d'analyse du FIR**
- ▶ **Évaluation selon ACT**
- ▶ **[Grille de recommandations FIR](#)**
- ▶ **[Méthodologie évaluation ACT](#)**
- ▶ **[Méthodologie évaluation ACT sur le secteur Promoteur Immobilier](#)**

En collaboration avec :



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

ICADE

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero jusqu'à 2050, ambition de compenser 51 612 tCO₂eq en 2050 ;

Cette année Icade déclare avoir compensé un total de 114 000 tCO₂eq sur la période 2019-2023.

▷ La nature et les niveaux de compensation, appelée « contribution additionnelle volontaire », ne sont pas explicites de 2023 jusqu'à 2050

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur les 3 scopes

Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
89 tCO ₂ eq (vs. 489)	4 507 tCO ₂ eq (vs. 5 349)	405 078 tCO ₂ eq (vs. 561 723)
0,1 %	1 %	98 %

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicites

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2019 – 2030 : -28% en absolu pour l'ensemble des scopes

En valeur absolu :

SCOPES 1 et 2 : -55% SCOPE 3 : -27,5%

En intensité 2019 - 2030 : (vs 2019 - 2023)

FONCIERE TERTIAIRE :	PROMOTION :	CORPORATE :
-60% (en kgCO ₂ /m ²)	-41% (en kgCO ₂ /m ²)	-30% (en tco ₂ /an)
-35%	-12%	-8%

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2019 et 2050 ; compensation de 51 612 tCO₂eq

Mesures du plan d'actions

▷ Mesures du plan d'actions détaillés pour chaque pôle (promotion, tertiaire, corporate) avec quelques objectifs chiffrés (ex : 1/3 des opérations en construction bois et biosourcée en 2030; 1/3 de ses opérations en rénovation d'ici 2030) mais manque d'information sur la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation ainsi que sur les montants de CAPEX associés à chaque action

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Focus Foncière tertiaire (10% des émissions de GES) : 145 M€ budget 2024 – 2030

Répartition des investissements entre 2024 et 2030 :

58% : travaux d'amélioration de la performance énergétique et rénovation d'actifs

16% : Adaptation, biodiversité

15% : Switch énergétique et énergie renouvelable

11% : bornes de recharge pour véhicule électrique

▷ Absence de montant d'investissement communiqué sur les autres pôles notamment le pôle Promotion (Energie, Renouvellement des matériaux, Construction) qui représente 89% des émissions de GES

51,4% des CAPEX des activités alignées à la taxonomie (vs. 38%, pro forma, en 2022)/90,5% des CAPEX des activités éligibles à la taxonomie

Rémunération

Directeur Général:

Rémunération variable annuelle :

nouveau critère : - 25% pour maintenir la position de leadership du Groupe Icade en matière de RSE autour de deux volets dont un sur l'adaptation au changement climatique (KPI: réduction des émissions de CO₂ en ligne avec la trajectoire -1,5°C de la Société et biodiversité)

Membres du comité exécutif :

Rémunération variable des membres du comité exécutif dépend pour 15% de l'atteinte des engagements RSE d'Icade et du déploiement de la Raison d'être

▷ critère carbone non pondéré

Directeur Général, membres du comité exécutif, membres du comité de coordination et cadres « clés » désignés :

Rémunération Long terme :

Critère de 20% sur la réduction d'émission de CO₂ mesurée en valeur absolue selon la mesure SBTi par rapport à 2019

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

La stratégie bas carbone fait l'objet d'un vote annuel des actionnaires

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Le vote annuel est établi sur la stratégie de l'entreprise

ICADE



SCORE DE PERFORMANCE*

12 / 20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	12/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs fixés par Icade, en intensité et en absolu, sont alignés avec les trajectoires bas carbone du secteur sur l'ensemble du périmètre Promotion et sur le scope 1 & 2 (objectifs alignés SBTi), Icade est sur une trajectoire lui permettant d'atteindre ses objectifs bas carbone compte tenu de la réduction des émissions de 21% sur les 3 scopes observée entre 2019 et 2023. Icade s'est fixé un objectif à 2030 et 2050, mais n'a pas d'objectifs intermédiaires entre ces deux objectifs.
Performance des produits vendus	7/20	35%	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité carbone moyenne du pôle promotion ainsi que les surfaces de bâtiments mises sur le marché est communiquée clairement par Icade. La performance carbone des bâtiments mis sur le marché est alignée avec les scénarios sectoriels. La part de bâtiments "bas-carbone" selon les seuils retenus dans le scénario sectoriel est significative mais son évolution dans le temps n'est pas mesurable, par manque de données antérieures à 2023.
Management	13/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Le sujet du climat est traité au niveau du conseil d'administration par le comité innovation et RSE. Il existe des incitations financières sur l'atteinte des objectifs liés au climat pour une grande majorité des collaborateurs, notamment les membres du Comex.
Engagement fournisseur	15/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> Icade privilégie les matériaux bas-carbone, en adaptant sa stratégie d'achat et accompagnant les fournisseurs dans le développement de solutions bas carbone.
Engagement client	16/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> Icade met en place des documents et des comités ayant pour objectifs la réduction des émissions liée à l'usage des bâtiments vendus. Icade a mis en place des baux intégrant des critères climat.
Politique d'engagement	17/20	2%	<ul style="list-style-type: none"> Icade est engagé dans diverses initiatives et associations professionnelles pour le climat qu'elle met en avant dans sa communication et son <i>reporting</i>.
Modèle d'affaires	13/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Icade a lancé plusieurs initiatives externes ayant un impact positif sur le climat comme la plateforme dédiée au réemploi des matériaux de construction Cycle-Up.

Cohérence du plan:

- La cohérence du plan reflète le score narratif. Les enjeux climat sont complètement intégrés dans la stratégie de l'entreprise et dans son modèle d'affaires. L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixée. L'entreprise a également travaillé sur sa méthodologie de *reporting* climat.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Icade pourrait augmenter la granularité de son *reporting* sur l'intensité carbone en termes d'étape du cycle de vie et de type d'actifs.
- Malgré une part de bâtiments « bas carbone » significative, l'éventuelle augmentation de cette proportion en comparaison avec la valeur du benchmark sectoriel n'a pas pu être calculée. De la même manière, Icade pourrait davantage publier sur ses émissions verrouillées.
- Concernant l'influence sur sa chaîne de valeur, Icade pourrait proposer d'avantage de solutions incluant l'aval de leur chaîne de valeur pour le pôle promotion.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explication claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués concernant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

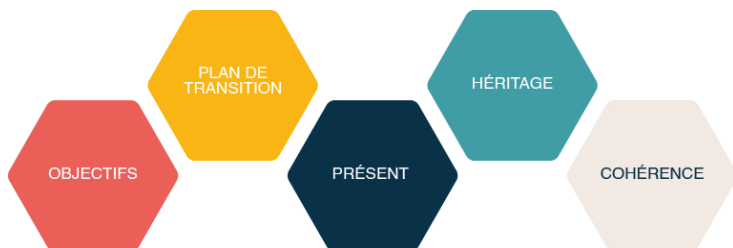
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20



SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

A



SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

+



SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Méthodologie ACT

Secteur Promotion Immobilière

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Immobilier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Promotion immobilière sont exposés ci-après : La note de performance dépend fortement du module relatif à la performance (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance bas carbone des actifs immobiliers gérés.

Score de performance

Module	Indicator
	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments détenus
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
Performance des produits vendus	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments bas carbone
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.4 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie